

FAQ

*Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions nos conseillers peuvent vous répondre au :
03 28 16 10 10* du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (*prix d'un appel local).*

Quelles sont les images que je dois vous fournir ?

Nous acceptons tout type d'images à partir du moment où elles sont **utilisables** en impression numérique. Pour cela, nous avons besoin de fichiers **haute résolution**, qui ne pixellent pas lorsqu'on les agrandit (risque de flou).

La résolution de ces images doit être au minimum de **600 dpi** au 10^{ème} et les textes et dessins doivent être **vectorisés**.

Acceptez-vous les images en JPEG ?

Nous acceptons les images en JPEG si elles sont fournies en **haute définition**.

Qu'est-ce qu'une image en vectoriel et bitmap ?

Il existe 2 formats d'images :

1) Le **BITMAP**, il regroupe les **JPEG, Raw, Tiff, Bmp, Pict** etc. Ce sont des images numériques composées d'une multitude de carrés de couleurs appelés PIXELS. Notre œil ne distingue pas ces pixels, en revanche, les pixels apparaissent lors d'agrandissements élevés (sur de grands formats d'impression par exemple). L'image semble floue et ressemble à une mosaïque.

2) Le **VECTORIEL**, il regroupe les **Eps, Ai, Wmf, Cdr, Svg** (plus rare). Ces images peuvent être reproduites de la plus petite à la plus grande taille car elles sont définies par des tracés décrivant les formes et les couleurs et non pas par des pixels. C'est un format utilisé par les pros des Arts graphiques (imprimeurs, graphistes, designers, concepteurs web, stylistes, etc.).

Acceptez-vous les dessins ?

Nous pouvons utiliser vos dessins à partir du moment où ils sont **vectorisés**. Pour une reproduction fidèle des couleurs, nous vous demanderons les références Pantone (nous consulter).

Acceptez-vous les images vectorielles ?

Oui, les images vectorielles sont acceptées, de préférence livrées au format **illustrator**. Si vous utilisez CorelDraw (.cdr), Inkscape, merci de les convertir en **.eps** ou **.wmf**.

Est-ce que je peux faire moi-même la maquette du meuble et réaliser les compositions ?

Oui des **gabarits** sont à votre disposition ainsi qu'une **notice d'utilisation**. Cependant vous devez maîtriser les logiciels de création graphique et de retouche d'image (illustrator, photoshop, etc).

Par quel moyen je dois vous envoyer les images ?

Les images peuvent être envoyées par mail si elles **n'excèdent pas une taille supérieure à 10 Mo** (9 images de 1 mo = 9 Mo).

si vos fichiers sont **trop lourds** pour être envoyés par **mail**, nous vous proposons **3 moyens**:

1) Pour quelques photos, vous pouvez utiliser les **services gratuits** spéciaux pour envoyer des gros fichiers comme :

- My coursier > <http://www.envoyer-fichier.com> (en français)
- Envoyez moi > <http://www.envoyezmoi.fr> (en français)
- You send it > <http://www.yousendit.com> (en anglais)
- Mail Big File > <http://www.mailbigfile.com> (en anglais)
- We transfert > <http://www.wetransfer.com> (en français)

2) Pour un nombre important de photo : nous mettrons à votre disposition un **accès privatif de transfert de fichiers** sur internet, un code d'accès vous sera alors transmis sur demande pour pouvoir les déposer sur un ordinateur spécial (serveur).

3) Nous acceptons de recevoir les images gravées sur **CD, DVD ou clé USB**.

Est-ce que les couleurs seront imprimées comme elles s'affichent à l'écran ?

Des **différences** peuvent survenir en raison de la matière, des encres et de la **non correspondance** entre nos écrans et le vôtre (en fonction des marques, du réglage).

Avons-nous la possibilité de changer le tissu imprimé par un autre en conservant le meuble ?

Nous proposons à nos clients la possibilité d'avoir des meubles déhoussables pour pouvoir changer le graphisme de votre meuble selon vos envies, en achetant une nouvelle housse tout en gardant la même structure. **Cette option n'est pas automatique, n'hésitez pas à le préciser lors de votre commande ou demande de devis.**

J'ai trouvé une image sur internet, puis-je vous l'envoyer pour l'imprimer sur le meuble ?

Oui, mais vous devez vérifier que l'image est **conforme aux dimensions** (largeur x hauteur) et **format** (résolution) requis pour composer la maquette sur les meubles.

L'image ne doit pas être protégée par un **copyright** (droit d'auteur).

Je dispose d'images mais je ne sais pas comment établir une composition ?

Un conseiller répondra à vos questions concernant la composition graphique des meubles et pourra vous proposer une **prestation graphique**. Cette prestation est payante et se présentera sur votre devis comme **frais techniques**.

J'ai une idée mais je ne dispose pas d'image, quel service me proposez-vous ?

A partir de vos **indications** nous **recherchons** les images et **concevons la maquette**, différentes **propositions** vous seront faites à plat et en 3D, vous n'aurez plus qu'à décider quelle composition vous intéresse. Ce travail de composition nécessitant des recherches et un travail d'infographie conséquent, des **frais techniques** vous seront demandés.

Comment livrez vous les meubles ?

Les meubles sont livrés sous **housse** et dans des **cartons** adaptés à leurs formats afin d'éviter qu'ils ne bougent et s'abiment pendant le transport. Ils sont disposés sur des palettes et protégés par les cartons.

Quelle est la différence entre résolution et dimension d'une image ?

La dimension correspond au **format d'impression** correspond au rapport Largeur x Hauteur (comme 21 x 29,7 cm pour un A4).

La **résolution** est le rapport entre le **nombre de pixels** qui composent l'image et les **dimensions** de celle-ci (impression sur papier ou affichage à l'écran). La résolution correspond donc à la **pixellisation** de l'image : avec une taille d'impression identique, il est possible que l'image ai beaucoup ou peu de pixels, et cela va donc rendre l'image soit nette, soit floue, une fois reproduite sur papier (ou textile).

En exemple de comparaison, on peut imaginer que vous utilisez des carrelages pour décorer une pièce de votre maison. Vous poserez un plus grand nombre de carrelages sur votre sol s'ils sont petits ; et plus les carrelages seront grands, moins vous en compterez car ceux ci occupent une surface plus grande, avec les pixels c'est la même chose.

Exemple avec une salle de bain qui fait 5 x 3 m :

vous poserez 1500 carrelages de 10 x 10 cm (1500 = 50 x 30 carrelages) ou bien 6000 carrelages de 5 x 5 cm (6000 = 100 x 60 carrelages).

La résolution est désignée en DPI ou PPP (comme unité de mesure, on utilise le pouce en tant que standard) car on utilise le point d'encre par pouce ou le pixel par pouce. Exemple : 800 x 600 pixels = impression de 6,7 x 5 cm avec 300 DPI (2,6 x 2 pouces).

Pour résumer, si l'on veut obtenir un résultat final correct en imprimant des images sur de grands formats, il faut qu'elles aient un maximum de pixels (dans le cas contraire on obtient des images floues).